

Extraits du registre des Délibérations

Convocation	23 juin 2006	Membres en exercice	28
Affichage	13 juillet 2006	Membres présents	27
Transmission	13 juillet 2006	Membres représentés	1
Publication	13 juillet 2006	Membres votants	28

Conseil Communautaire du 29 juin 2006

DC : 2006-24

**MODIFICATION DE LA DELIBERATION N° DC : 2006-21 RELATIVE A LA
"DEFINITION DES ORIENTATIONS TERRITORIALES DU HAUT VAL-DE-MARNE
DANS LA PERSPECTIVE DE LA REVISION DU SCHEMA DIRECTEUR D'ILE-DE-
FRANCE**

L'an deux mille six, le jeudi 29 juin, le Conseil de la Communauté d'Agglomération légalement convoqué le 23 juin, s'est réuni à la Maison des Familles de Sucy-en-Brie, sous la présidence de Monsieur Jean-Marie POIRIER, Président.

Etaient présents :

- M. Jean-Daniel AMSLER,
- Mme Mireille BOUVARD,
- M. Jean-Pierre CHAFFAUD,
- Mme Marie-Carole CIUNTU,
- M. Gilbert CLAUDEL,
- M. Jean-Jacques DARVES,
- M. René DESSERT,
- M. Jean-Pierre FOUILLADE,
- M. Jean-Marc FRUCHART,
- M. Patrick GAILLARD,
- M. Bernard HAEMMERLE,
- Mme Mauricette HUBNER,
- M. Jean-Jacques JEGOU,
- M. Lucien LAVIGNE,
- M. Guy LE DOEUFF,
- M. Patrick LEJEUNE,
- M. Jean-Marie POIRIER,
- M. Jacques REITZER,
- M. Guy ROGUES,
- Mme Monique SABATIER,
- M. Alain SABOURIN
- M. Olivier SANGOÏ,
- M. Christian THEVOT,
- M. Daniel URBAIN,
- Mme Mauricette VELAIN,
- Mme Michèle VERRIER
- M. Patrick WINCKE.

Etait absent :

- M. Edmond BARRIQUAND, donne pouvoir à M. JEGOU.

Etait Secrétaire de séance : M. Olivier SANGOÏ, désigné en application des articles L. 5211-1 et L. 2121-15 du C.G.C.T.



VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L5216-5 relatif aux compétences des Communautés d'Agglomération ;

VU le Code de l'Urbanisme et notamment son article L141-1 relatif au Schéma Directeur de la Région Ile-de-France ;

VU la loi du 4 février 1995 transférant la responsabilité de la révision du Schéma Directeur à la Région Ile-de-France ;

VU le décret du 24 avril 1994 approuvant le Schéma Directeur de la Région Ile-de-France ;

VU le décret 2005-1082 du 31 août 2005 ouvrant la procédure de révision du Schéma Directeur de la Région Ile-de-France ;

VU l'arrêté du Préfet du Val-de-Marne en date du 10 juillet 2000 portant création de la Communauté d'Agglomération du Haut Val-de-Marne ;

VU la délibération du Conseil Communautaire DC 2006-21 en date du 06 avril 2006 portant sur la Définition des orientations territoriales du Haut Val-de-Marne dans la perspective de la révision du Schéma Directeur d'Ile-de-France ;

VU le courrier du 23 mai 2006 de la commune de la Queue en Brie demandant de conserver une « liaison verte » de 7ha dans ce secteur,

CONSIDERANT qu'une continuité d'urbanisation située sur la commune de la Queue en Brie entre le secteur France Télécom à Noiseau et la déviation de la RN4 avait été retenue pour assurer la jonction avec la future zone d'activité Notre Dame ;

CONSIDERANT que le maintien d'une liaison verte de 7ha dans ce secteur serait de nature à améliorer la qualité de l'environnement y compris dans l'intérêt de son développement économique ;

VU le rapport DC 2006-24

ENTENDU le Rapporteur,

Sur proposition du Président,

Le Conseil Communautaire,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

Décide de modifier la délibération DC n° 2006-21 du 6 avril 2006 portant définition des orientations territoriales du Haut Val de Marne dans la perspective de la révision du Schéma Directeur de la Région Ile-de-France :

1°) Le paragraphe 1. A) est modifié comme suit :

- « Noiseau : 18 ha (1) attenant au secteur aménagé de France Télécom afin de constituer un ensemble cohérent de 30ha »
le reste : sans changement

2°) La carte jointe à la délibération visée ci-dessus est modifiée en conséquence comme annexé.

Résultat du vote : ADOPTION A LA MAJORITE
(24 pour, 1 contre, 3 ne prennent pas part au vote)

Le Président
de la Communauté d'agglomération
du Haut Val-de-Marne

Jean-Marie POIRIER



